

Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet

Lettre d'Informations

Sommaire :

• La loi impose aux communes de transformer leur POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), intégrant des objectifs contemporains de « développement durable » et de logements sociaux. Au Vésinet, Ville « écologique » depuis sa fondation, la municipalité veut faire aboutir son projet de PLU avant les élections municipales de mars 2014.

• Le Vésinet, une réserve naturelle d'intérêt nationale pour la biodiversité! Un nouveau motif de préservation de notre patrimoine vert.

• Avez-vous visité notre nouvel espace au CIAV? Donnez votre avis.

Rappels

Avez-vous pensé à régler votre cotisation 2012 ? C'est d'abord grâce à votre contribution financière que nous pouvons fonctionner.

C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.

Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.

Dossier spécial PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Du 10 au 29 septembre 2012 la municipalité a organisé une « phase de concertation » à propos du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera prochainement notre actuel Plan d'Occupation des Sols.

Au vu des éléments portés à la connaissance du public au moyen de l'exposition dans le hall de la mairie, de la réunion publique du 13 septembre et des informations glanées dans les commissions municipales auxquelles le SiDSV est représenté, le Comité de notre Association a souhaité émettre un avis que sa position d'association agréée justifie.

Un texte de huit pages a été transmis aux élus et aux responsables administratifs en charge de l'élaboration du PLU. En voici la substance:

Futur PLU: notre vie quotidienne et notre site exceptionnel sont en jeu ! PRENEZ PARTI !

LA PROTECTION DU PATRIMOINE PRIVE:

Maisons, arbres et espaces verts remarquables protégés, soit, mais il faut alors des **sanctions exemplaires** en cas de non respect.

Instituer des règles ou des protections sans se donner les moyens de les faire appliquer, c'est être **irresponsable**.

LE STATIONNEMENT PRIVE DES VOITURES:

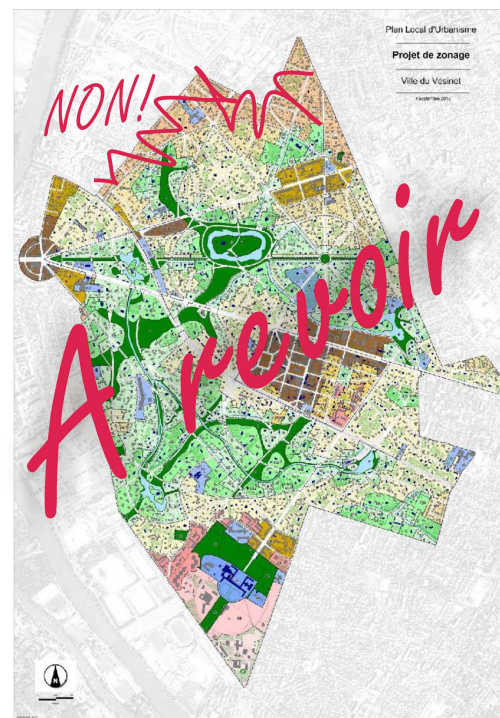
refusons tout **laxisme** pour le nombre de parkings des nouveaux immeubles ! L'encombrement de nos rues deviendrait vite insupportable aux habitants et aux commerçants.

LES LOGEMENTS SOCIAUX : des exigences légales encore plus fortes (bientôt 25% du nombre des résidences principales!): refusons toute construction d'immeubles sans sa proportion de logements sociaux sinon notre déficit se creusera !

L'urbanisation doit rester maîtrisée et les logements sociaux, nécessaires au développement de la commune, doivent être édifiés (outre ceux déjà programmés sur les terrains de l'Hôpital) dans les **secteurs denses** avec commerces et ceux où les immeubles collectifs sont majoritaires. Ils sont, compte tenu des caractéristiques de la commune, de nature à répondre en totalité aux obligations auxquelles doit satisfaire le futur PLU sur une période de 10-15 ans.

LE « ZONAGE » DU SECTEUR NORD-OUEST DU VESINET (limitrophe de Chatou, Montesson, Le Pecq): ne laissons pas sacrifier ni dévaloriser ce secteur par le projet actuel du PLU. Lui aussi, c'est un **site juridiquement « protégé »**.

Inscrit à l'inventaire supplémentaire comme **toute la zone résidentielle** de la commune depuis 1971, ce territoire a fait l'objet, dans tous les règlements d'urbanisme, de mesures de protection destinées à stopper les effets du morcellement des années 1920-1930. La « **rupture** » avec ce principe, qui nous est proposée, est **inacceptable**.



Syndicat d'Initiative
et de Défense du Site du Vésinet
3, avenue des Pages,
78110 Le Vésinet

Téléphone : 01 30 15 47 80 (CIAV)
Messagerie : 06 71 20 86 58.
Courriel: contact@sidslevesinet.fr

Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme. Classé, il fait partie du **patrimoine national**; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but :

— de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci;

— d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.

(Extrait de l'article premier de nos statuts)

Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions (*voir contacts ci-contre*).

Dossier spécial PLU (suite)

.../...

FACE A LA VOLONTE DE DENSIFIER DAVANTAGE NOTRE COMMUNE: refusons l'abandon de règles qui ont servi de **garde-fous efficaces** face aux promoteurs: coefficient d'occupation des sols, taille minimale des terrains constructibles, deux places de stationnement pour les appartements de 2 pièces et plus.

Nous approuvons l'institution des **espaces verts protégés (EVP)**, l'identification des **arbres et de maisons remarquables** et toutes autres nouvelles mesures de sauvegarde. Mais elles ne doivent pas faire **abandonner les règles actuelles** qui nous semblent plus efficaces face aux ambitions des promoteurs ou aux aspirations spéculatives de certains propriétaires.

Le SiDSV regrette beaucoup que la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) n'ait pas été menée à son terme. Nous jugeons indispensable de réaliser au plus vite **l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**, version révisée et édulcorée de la ZPPAUP, mais unique moyen de conserver un patrimoine architectural et paysager de haut niveau.

CONCLUSION

NOS INQUIETUDES ET NOS CRAINTES : le **flou de certaines règles nouvelles** (hauteur des constructions, places de stationnement) et la **disparition d'anciennes** (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des terrains).

LE DANGER : que, **insidieusement**, on fasse du Vésinet, ville-parc unique en son genre, une ville banale, envahie par l'automobile, pour le plus grand bien des promoteurs dont les noms fleurissent déjà sur les palissades des chantiers !

COMMENT VOUS MANIFESTER ET REAGIR ?

- épluchez les informations du site de la Ville et des publications municipales,
- alertez les élus de votre quartier, assistez aux conseils municipaux qui se prononceront dans les semaines qui viennent,
- interrogez nous,
- participez à l'enquête publique prévue en 2013 (nous en reparlerons à ce moment).

EN BREF ...

... Le Vésinet, réserve de biodiversité

C'est ce qui ressort d'une étude récente réalisée dans notre commune. Elle révèle que nos « pelouses sablo-calcaires » sont le refuge de plusieurs espèces végétales menacées.

Notre commune pourrait bien se voir inscrite parmi les réserves naturelles d'intérêt national, à protéger au titre de la biodiversité.

Un sujet à suivre...

... Le CIAV se réorganise

Il est bien loin, le temps de notre « station de tourisme » créée par le Syndicat d'Initiative dans les années vingt !

La place qui nous est attribuée s'est beaucoup réduite au cours des derniers mois, ce qui nous impose d'être plus sélectifs dans notre offre d'information et de promotion touristique.

En contrepartie, du nouveau matériel, une nouvelle présentation plus claire et accueillante.

Venez voir nos présentoirs et donnez votre avis.